# SOCIÉTÉ DES AUTEURS ET POÈTES DE LA FRANCOPHONIE

n°24 – septembre 2017

14, rue de Verdun 92500 RUEIL-MALMAISON - Tél: 01 47 52 17 17

E-Mail: <a href="mailto:sapf.francophonie@gmail.com">sapf.francophonie@gmail.com</a> - SITE internet: <a href="http://www.poetes-francophonie.com">http://www.poetes-francophonie.com</a>

Association loi 1901 – Cotisation annuelle : 25 € / ETUDIANTS : 18 € / BIENFAITEUR : 50 € et plus

### LA SAPF: UNE ORGANISATION EN MOUVEMENT

La Société des Auteurs et Poètes de la Francophonie se porte bien, pourrait-on dire...

Pour autant, elle n'échappe pas aux difficultés inhérentes à beaucoup d'associations en France, à savoir le vieillissement de ses membres les plus actifs et donc la baisse de l'effect if de ses bénévoles, les problèmes financiers d'un certain nombre d'entre nous, la préoccupation prioritaire des jeunes pour leurs études, le manque de temps et les incertitudes pour les actifs. Aussi, devons-nous tenir compte de tous ces paramètres pour maintenir à flot notre organisation et poursuivre nos object ifs.

Comme dans toutes entreprises, la charge de travail tend à retomber sur ceux qui restent, et ce n'est pas peu dire! Aussi, nous devons nous adapter et trouver des solutions pour continuer à exister.

Nous avions déjà annoncé depuis deux ans qu'il était devenu essentiel de pouvoir communiquer par internet afin de pouvoir économiser notre temps et réduire nos coûts. Je pense que la plupart des membres ont compris que, sans cela, nous ne serions pas parvenus au résultat actuel : La continuité du Florilège, l'amélioration de notre site pour une communication primordiale, la diffusion accrue de notre bulletin pour favoriser la cooptation de nouveaux membres, un partenariat consolidé avec des associations amies qui prennent le relais de certaines de nos actions.

C'est ainsi que l'amitié qui nous lie plus particulièrement avec la Société des Poètes Français nous a permis de décharger la SAPF de la partie « organisation » de nos Rencontres Poétiques pour 2018, à Cabourg (voir modalités de participation dans ce bulletin), ce qui représente un énorme travail de préparation, en relation avec les services de la Ville. Nous sommes appelés à travailler la main dans la main pour une meilleure audience, la réussite d'un partenariat efficace afin de toucher un plus large public et, par là-même, de favoriser nos activités propres.

Notre prochaine Assemblée Générale, à laquelle je vous convie de façon pressante, précisera nos perspectives et permettra d'entériner les choix que nous devons décider.

Un grand merci à chacun d'entre vous pour sa fidélité envers la SAPF, qui nous encourage dans notre détermination à œuvrer dans l'intérêt de tous!

Jean-Charles Dorge Président de la SAPF

### Important!

Notre Assemblée Générale se tiendra le VENDREDI 17 NOVEMBRE à 17Hoo, dans les locaux de la Société des Poètes Français, 16 rue Monsieur-le-Prince 75006 PARIS (M° Odéon). Pourront y assister les membres à jour de leur cotisation 2017\*. Elle sera suivie de la REMISE DES PRIX 2017 à 18hoo (Poètes, lauréats et amis y sont tous conviés), avec récital des poèmes primés et de quelques autres. Pot de l'amitié à l'issue de la réunion (chacun apportera quelques victuailles SVP). Fin autour de 19h30.

(\*) Notre trésorier pointera sur sa liste à l'entrée. Possibilité de règlement sur place pour les retardataires.

Inscrivez-vous pour participer aux **Rencontres poétiques**, qui auront lieu les 10-11 mars 2018 à CABOURG.

Accueil et soirée le vendredi 9 mars : Voir dans ce bullet in et sur notre site!

## **CONCOURS DE POÉSIE SAPF 2018**

Le concours de poésie de la Société des Auteurs et Poètes de la Francophonie (SAPF) est né en 2008 avec la création du prix « Charles Le Quintrec », à la mort du grand poète breton. Ce prix a été remis pour la première fois à Cabourg, en juillet 2009. Depuis 2015, les lauréats, entourés de leurs amis de la SAPF, sont réunis en général vers mi-novembre dans les locaux de la Société des Poètes Français à Paris, pour partager dans la convivialité un grand moment poétique.

Un jury qualifié porte une appréciation sur chacune des œuvres présentées, en notant en particulier la technique poétique, le style, la qualité de l'inspiration ainsi que l'originalité du texte.

Les résultats sont annoncés dans le bulletin trimestriel suivant la clôture du concours et simultanément sur le site de la SAPF <u>www.poetes-francophonie.com</u> et les diplômes remis à l'occasion d'une assemblée ou manifestation particulière. La présence des lauréats est requise.

Cinq prix au moins seront décernés. Liste des principaux Prix :

- Le Grand-Prix « Charles Le Quintrec » pour la poésie classique.
- Le Prix « Claude Sorel » pour la poésie libre et la prose poétique.
- Le Prix « Cécile Aubry » pour les jeunes poètes (-20 ans) et auteurs de poésie ou contes pour enfants.
- Le Prix « Marceau Constant in » récompensant les poèmes illustrés.
- Le Prix « Monica Richon » pour la poésie Néo-Classique.
- Le Prix du Haïku de la SAPF.

## RÈGLEMENT

<u>ARTICLE 1</u>: Le concours est ouvert à tous les écrivains, français ou étrangers, écrivant en langue française. Les envois seront à adresser à :

René Le Bars, 4 rue Camille Pelletan 92290 CHATENAY-MALABRY avant le : 30 juin 2018

**ARTICLE 2** : Le nombre d'envois n'est pas limité.

ARTICLE 3: Les textes seront dactylographiés en deux exemplaires et comporteront en haut et à droite de chaque page un code de deux lettres et deux chiffres (ex : AB 12) sans autre signe distinct if.

L'anonymat sera garanti.

Les coordonnées : nom, prénom, adresse, âge, téléphone, adresse courriel, seront jointes à l'envoi dans une enveloppe fermée portant uniquement le code.

ARTICLE 4: La participation est de 2€ par texte envoyé pour les adhérents de la SAPF, les participants au dernier FLORILÈGE ou ayant déjà publié un recueil aux Éditions de la SAPF. Avec un minimum de 4 €. Les frais de participation sont fixés à 5 € par poème pour les autres candidats, qui devront joindre un chèque correspondant au nombre de poèmes, à l'ordre de la « SAPF ».

**ARTICLE 5**: Les manuscrits ne seront pas retournés aux concurrents.

**ARTICLE 6 :** Le jury sera composé de personnalités qualifiées. Ses décisions seront sans appel. Le fait de concourir implique l'acceptation du règlement.

**ARTICLE 7 :** Les résultats et la date de remise des prix seront publiés sur le site de la SAPF :

www.poetes-francophonie.com

. Les concurrents souhaitant être informés par correspondance joindront deux enveloppes à leur adresse, suffisamment affranchies, dont une pour l'envoi éventuel du diplôme (tarif en vigueur pour 250 gr).

## PALMARÈS DU CONCOURS DE POÉSIE SAPF 2017

Grand-Prix « Charles Le Quintrec » (Poésie classique)

Jean-Loup SEBAN (Belgique)

pour « Le 2 décembre 1804 »

Prix « Claude Sorel » (Poésie libre)

Jo CASSEN (Nord)

pour « Le bruit de son silence »

Prix « Monica Richon » (Poésie néo-classique)

Bernard APPEL (Meurthe et Moselle)

pour « De mes nouvelles »

Prix « Marceau Constantin » (Poème illustré)

Maria TORRELLI (Loir et Cher)

pour "Notre Sologne"

Prix Spécial du Jury

Yvette de LEPERVANCHE (La Réunion)

pour « Concerto de l'amour infini »

Prix « Cécile Aubry » (Jeunes poètes)
Prix du Haïku
Non décernés

### Remarques du jury, sur l'ensemble des textes présentés au Concours 2017 :

L'ensemble des envois est cohérent, réparti entre poèmes classiques, néo-classiques et expression libre. Le jury regrette la faible participation des jeunes et d'une façon générale, le manque de fantaisie et de diversité. Il faut libérer l'imagination sans complexes tout en surveillant la rigueur de la technique poétique; c'est la difficulté de l'exercice! Le "Haïku" peut être une excellente façon de stimuler l'inspiration des jeunes poètes et affirmer la technique des poètes plus expérimentés.

La S.A.P.F peut **éditer** vos ouvrages, poèmes, nouvelles ou romans dans une collection de qualité. Pour tout conseil, devis ou commande, la S.A.P.F. a recours à des professionnels de l'édition, aujourd'hui à la retraite et dont les compétences sont souvent importantes dans un domaine où parfois on s'improvise un peu trop vite éditeur, sans une réelle qualification. Devis pour tous travaux d'éditions personnalisés. **VOIR SUR NOTRE SITE!** 

http://www.poetes-francophonie.com!

## Événement!

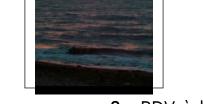
# RENDEZ-VOUS DES POÈTES CABOURG – 10-11 mars 2018

Cette année, c'est la Société des Poètes Français qui devient l'organisatrice des 18èmes Rendez- vous des Auteurs et Poètes de la Francophonie qui auront lieu les 10 et 11 mars 2018 à CABOURG (Calvados), ville côtière normande évocatrice d'une belle époque de la vie culturelle française... Ces RENCONTRES POÉTIQUES seront marquées par la présence d'une dizaine d'associations représentées. L'intention de la Société des Poètes Français est, avant tout, de porter haut les couleurs de la poésie et d'aller au-devant du plus large public possible.



Société <sub>des</sub> Poètes Français

## LE PROGRAMME DES DEUX JOURNÉES (et demie)



Accueil des participants à partir de 18 heures, le <u>vendredi og mars 2018</u> : RDV à la Résidence « SWEET HOME », 62 Avenue Charles de Gaulle 14390 CABOURG.

18h45 - Pot de l'arrivée

19h3o - Dîner au restaurant de « Sweet Home »

21h00 - Conférence: « Histoire des poètes Normands »

## Samedi 10 mars

9h3o – Remise de dossiers d'accueil aux participants à « Sweet Home », 62 Avenue Charles de Gaulle à 1439o CABOURG

10h00 - Visite guidée de Cabourg

12h00 - Déjeuner au restaurant de « Sweet Home »

14h3o – BARNUMS SUR LA DIGUE\* (Promenade Marcel Proust)

17h30 - Conférence par Alain Legoin «Histoire des moments présents» dans la salle du CASINO

19h3o - Repas de GALA MUSICAL au CASINO de Cabourg

## Dimanche 11 mars

\_\_\_\_ 10h00 – RÉCITAL DE POÉSIE en plein air à « Sweet Home »

12h30 - Déjeuner au restaurant de « Sweet Home », suivi d'une <u>scène ouverte</u>. (Fin des fest ivités vers 15h30)

(\*) LES ASSOCIATIONS INVITÉES ASSURERONT UNE PERMANENCE « LA POÉSIE A LA RENCONTRE DU GRAND PUBLIC » SOUS UNE DIZAINE DE BARNUMS INSTALLÉS PAR LES SERVICES DE LA MUNICIPALITÉ. LA PRESSE SERA PRÉSENTE. SOIGNEZ VOTRE ACCUEIL!

## BULLETIN DE RÉSERVATION - 10-11 mars 2018 - RDV POÈTES à CABOURG

Le Comité d'organisation vous propose de renvoyer ce bullet in complété (écrire lisiblement SVP) <u>au plus</u> <u>tôt</u>, compte tenu des impératifs de réservation à tous niveaux. L'hébergement et la plupart des repas ont pu être organisés dans le cadre privilégié d'un lieu unique, la résidence « Sweet Home », à deux pas du Casino de Cabourg par la Promenade Marcel Proust, en bordure de la mer.

Les conditions tarifaires exceptionnelles incluent l'ensemble des repas et petits déjeuners, deux nuitées en chambre double (ou «simple» moyennant supplément), animations, salles et installations diverses. Les participants comprendront qu'en contrepartie, il ne nous sera pas possible de proposer un programme optionnel et que leur contribution restera globalisée, même s'ils ne peuvent être présents sur l'ensemble du week-end.

Du fait du lieu prestigieux où se dérouleront nos Rencontres Poétiques 2018, chacun mesurera l'impact de leur succès espéré et l'importance de sa présence en un contexte de médiatisation que nous nous efforçons d'organiser au mieux et ce, dès le lancement.

Si les inscriptions dépassaient les limites de places disponibles en ce qui concerne l'hébergement, nous nous réserverions la possibilité de n'inscrire les participants concernés qu'aux activités et quatre repas principaux moyennant un remboursement de 30 % de la participation forfaitaire demandée. Ils devraient alors prévoir rapidement leur hébergement libre par ailleurs.

Réservez donc sans tarder!

### **RÉSERVATION**

<u>vendredi 9 mars :</u> Pot d'accueil, d'îner (les repas sont servis avec boissons incluses).

+ nuitée en chambre double (**ajouter 15 € pour une chambre « single »**) avec pet it-déjeuner

<u>Samedi 10 mars :</u> Programme de la journée, incluant déjeuner, d'îner de gala avec apéritif, café

+ nuitée en chambre double (**ajouter 15 € pour une chambre « single »**) avec pet it-déjeuner

<u>Dimanche 11 mars :</u> Déjeuner, tout compris.

Soit un prix tout inclus, hébergement <u>en chambre double</u> , par personne : <u>200 €</u> Si chambre « single », ajouter 30 € et cocher : □				
X Nombre de personnes :	. Total réglé par chèque joint : €			
M/Mme/MlleNom	Prénom			
ADRESSE COMPLETE (N°, rue)				
	Lieυ-dit			
•				
	.TEL Portable			

Règlement à joindre impérativement : A l'ordre de la S.P.F.

Clôture des inscriptions : le 31 janvier 2018 (dernier délai) Bullet in et chèque à envoyer au plus tôt à l'adresse suivante :

S.P.F. – « Rdv Cabourg » -, 16 rue Monsieur-le-Prince F-75006 PARIS

Demande d'infos par courriel : stepoetesfrancais@orange.fr / Site : <u>societedespoetesfrancais.eu</u>

Règlement par virement depuis l'étranger : IBAN = FR25 2004 1000 0102 0025 5Z02 064 / BIC = PSSTFRPPPAR

Attention! Le Comité d'organisation ne pourra tenir compte d'une demande d'annulation que plus de 30 jours avant la manifestation du Rendez-vous des Poètes.

Après le 05 février 2018, aucun remboursement ne sera effectué.



#### Bulletin d'adhésion à l'ASSOCIATION

(Personnes physiques)		Duánom		
		Prénom e naissancePrénom		
		Situation famil		
		domaine)		
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	<del></del>			
Membres d'associations,	œuvres ou parti	icipation à vie sociale (préd	ciser lesquelles)	
Observations				
(Personnes morales)				
		tivités principales actuelles		
		onsables (Président(e))		
(pour tous)	0			
ADRESSE COMPLETE (N'	', rue) ros)	Liet	. dit	 Codo
		Pays		
		1 ays		Aui esse L-iliali .
		TEL. Domicile		
		Portable		
« Je soussigné, demande FRANCOPHONIE en		mon adhésion à la SOCI e (préciser votre	IÉTÉ DES AUTEURS . spécialité) :	
		mon aide de la façon sui		
d'articles	/	autres	à	préciser :
		ne adhésion nouvelle) J'a		
l'Association, je dois être	e parrainé par	deux membres sociétair	es et régler la cotisati	on annuelle, et ma
		Bureau de l'Association.	-	arrainée par : M
		APF avec une bio de 5 lig		exte.
A		le		
Signature :				
(+ cachet pour une asso	ciation)			

– (Joindre une **photocopie lisible de votre pièce d'identité** + **1 photo d'identité** + **2 enveloppes timbrées 20g pré-adressées** + **chèque** de cotisation annuelle (**25** € / Étudiants **18** € )\* à l'ordre de « SAPF ») ou pour l'ÉTRANGER par **virement bancaire (nous prévenir par courriel),** au compte de la SAPF : **IBAN = FR76 1027 8060 8600 0206 5660 157 - BIC = CMCIFR2A**. (\*) Possibilité de montant supérieur à titre de don.

<u>A adresser par courrier à : SAPF / JC DORGE, 14 RUE DE VERDUN, F-92500 RUEIL-MALMAISON</u>